



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE	4 ^{ème} Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
- M. Grégory FORNY	Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale,
- M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. Dominique BATTMANN qui donne pouvoir à Mme Élisabeth REITEL
- Mme Karine DANTUNG qui donne pouvoir à Mme Anne DECK,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude FONTAINE.

Date de la convocation : 10 octobre 2014.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2014**
- 2°) **Décision modificative n° 1 au budget principal 2014**
- 3°) **Recrutement agents recenseurs**
- 4°) **Création de poste**
- 5°) **Motion sur les dotations**
- 6°) **Motion pour l'institution notariale**

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire propose aux présents d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Raymond MATTAUER, ancien maire, décédé il y a quinze jours et de M. Armand EMBERGER décédé la semaine dernière.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures cinq et remercie les conseillers de leur présence et excuse les absents et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose de désigner Mme Marie-Claude FONTAINE en tant que secrétaire de séance et l'adjonction d'un point « Information ». Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

Il donne, également, lecture d'une lettre de remerciement du FC Sentheim.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2014



Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 2 – Décision modificative n° 1 au budget principal 2014

M. le Maire indique qu'il y a lieu d'intégrer au coût des travaux de l'entrée ouest, le montant des études réalisées ces dernières années, pour cet aménagement. Cette intégration rendra ces dépenses éligibles au FCTVA et pour ce faire il propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget communal telle que décrite dans le tableau ci-dessous :

Décision modificative n° 1 au budget principal 2014							
Section Investissement							
2031 - 041	I	R	58 000,00	2151 - 041	I	D	58 000,00
Totaux	I	R	58 000,00		I	D	58 000,00

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget communal telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

Point 3 – Recrutement agents recenseurs

M. le Maire rappelle que le recensement de la population de Sentheim aura lieu du 15 janvier au 15 février 2015. Afin que cette opération puisse être assurée dans les meilleures conditions, il propose au Conseil Municipal de créer trois postes de vacataires qui auront les fonctions d'agent recenseur. Chacun, d'entre eux, aura en charge un des trois districts de la commune comprenant environ 200 logements et un peu plus de 500 habitants.

Il propose, également,

- de reconduire les modalités de rémunération telles qu'en 2010, soit :
 - 1,71 € par formulaire « bulletin individuel » rempli,
 - 1,13 € par formulaire « feuille logement » rempli.
- de rémunérer les heures de formation au tarif horaire du SMIC en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de la création de 3 postes d'agent recenseur vacataire,
- de fixer leur rémunération comme suit :
 - 1,71 € par formulaire « bulletin individuel » rempli,
 - 1,13 € par formulaire « feuille logement » rempli,
 - au tarif horaire pour les journées de formation, sur la base de la valeur du tarif horaire du SMIC en vigueur au moment de la formation.

Point 4 – Création de poste



M. le Maire rappelle aux membres du conseil, le départ à la retraite de Mme MANGIN, rédacteur territorial, au 1^{er} janvier 2015.

Afin de la remplacer, la commune a mis en ligne une offre pour un emploi d'adjoint administratif sur le site du Centre de Gestion du Haut-Rhin et a reçu de nombreuses candidatures. Afin de pouvoir nommer le candidat retenu, M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 28 heures (soit 28/35èmes). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 au chapitre 012.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures (soit 28/35èmes), à compter du 1^{er} janvier 2015.

Point 5 - Motion sur les dotations

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme BOESCH), adopte la motion suivante.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Sentheim rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Sentheim estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.



C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sentheim soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Point 6 - Motion pour l'institution notariale

Considérant, que l'institution notariale :

- répond efficacement aux missions de service public tant auprès des collectivités que du grand public et des acteurs économiques,
- participe au développement du tissu social et économique d'une commune,
- assure grâce à l'acte authentique revêtu du sceau de l'Etat la sécurité juridique indispensable aux transactions, qu'elle est la garante de l'exactitude d'un fichier immobilier fiable et performant,
- collecte pour compte de l'Etat et des collectivités plus de 22 milliards d'Euros de recettes fiscales tous les ans, sans coûter un euro pour l'Etat,
- répond aux missions de juridictions gratuites évitant un encombrement des tribunaux,
- assure au sein de ses offices bon nombre d'emplois salariés et contribue à la formation des jeunes,
- garantit en raison de son implantation sur l'ensemble du territoire, de son tarif réglementé fixé par la loi, l'égalité de l'accès au droit ;

le Conseil Municipal de Sentheim, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Mmes SPERISSEN, REITEL, BOESCH, MM. STOECKLIN, EIGENMANN, BATTMANN), demande :

- que soit maintenu le service notarial en tant que profession réglementée sous la tutelle du Ministère de la Justice,
- que soit réaffirmé le principe selon lequel l'acte authentique est un instrument de sécurité et de régulation sociale en ce qu'il assure l'avènement non contentieux de la règle de droit,
- que soit garanti le maillage territorial des offices de notaires sur l'ensemble du territoire afin d'assurer l'égalité d'accès au droit.

Point 7 - Information

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation lancée pour la ligne de trésorerie, le Crédit Mutuel, a proposé une alternative sous forme de crédit relais à un taux fixe avantageux (0,97%). En vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal, il a souscrit, auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de la Doller, un emprunt de 300 000,-€, aux conditions suivantes.

- Taux : 0,97% fixe.
- Durée : 2 ans.
- Frais : 0,10%.
- Remboursement : par affectation du remboursement du FCTVA et des subventions.
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.

Suite à la consultation lancée en septembre, M. le Maire indique que, depuis le 1^{er} octobre, l'entreprise CJ CLEAN a en charge le nettoyage des écoles et de l'Espace Schuffenecker. Il précise que pour ce faire, CJ CLEAN a engagé Mme KUREK.



M. le Maire signale, également, la tenue de la soirée « Scary Night » à la gare le 31 octobre prochain. Cette manifestation, réservée au plus de seize ans, se terminera à minuit et la circulation dans la rue de la Gare sera interdite.

M. le Maire fait un point sur l'entrée ouest. Les travaux de voirie sont presque à leur terme, les enrobés seront posés la semaine prochaine et les conditions normales de circulation devraient être rétablies. Ensuite, il restera les travaux de finition de l'éclairage public et la pose des abribus encore en attente de livraison.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 20h50.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 16 octobre 2014

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2014
- 2°) Décision modificative n° 1 au budget principal 2014
- 3°) Recrutement agents recenseurs
- 4°) Création de poste
- 5°) Motion sur les dotations
- 6°) Motion pour l'institution notariale
- 7°) Information

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme REITEL	
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme DECK	
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal		
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER -BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		